



**DECISION**

***Concernant la signature d'un contrat de location et d'un  
contrat de maintenance pour deux photocopieurs  
SHARP MXM 260, destinés au service Etat Civil et à la  
Maison des Associations***

---

***HT/SD  
DSG N°11.316***

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

**DECIDE**

- de signer un contrat pour la location de deux photocopieurs SHARP MXM 260, destinés au service Etat Civil et à la Maison des Associations, avec la société GRENKE LOCATIONS SAS, dont le siège social est situé 19 rue de la Glacière à SCHILTIGHEIM (67311), pour une durée de cinq ans, moyennant un loyer trimestriel de 234,00 €HT, soit 279,86 €TTC,
- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6135,
- de signer un contrat pour la maintenance de ces deux photocopieurs avec la société ESPACE MEDIA, dont le siège social est situé 43 bis rue AMPERE à ROYAN (17200), pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de même durée, moyennant une redevance de 0,0045 €HT par copie,
- d'imputer la dépense au budget communal, nature 6156,

Fait à Royan, le 16 août 2011

Certifié exécutoire  
En vertu de l'article L.2131-3  
du Code Général des Collectivités  
Territoriales  
le 16 août 2011

Pour le Député-Maire,  
Le Premier Adjoint  
Bernard GIRAUD